



Syndicalisme et Résistance

Jean-Pierre Le Crom

► **To cite this version:**

Jean-Pierre Le Crom. Syndicalisme et Résistance. Syndicalisme et résistance, Nov 1995, Cachan, France. pp.397-413. halshs-00191027

HAL Id: halshs-00191027

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00191027>

Submitted on 23 Nov 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Syndicalisme et résistance

Jean-Pierre LE CROM

(Publié dans Laurent Douzou, Robert Franck, Denis Peschanski et Dominique Veillon (dir.), *La Résistance et les Français : villes, centres et logiques de décision* (Actes du colloque international de Cachan, 16-18 novembre 1995), Cachan, Institut d'histoire du temps présent, 1995, pp. 397-413).

Pour le syndicalisme français, la période de l'Occupation est à bien des égards tout à fait exceptionnelle. Alors que certains militants participent directement au pouvoir, chez les anti-vichystes, la lutte revendicative traditionnelle se double d'un engagement contre Vichy et les Allemands, c'est-à-dire d'une fonction proprement politique. L'histoire du syndicalisme dans la résistance est d'abord celle de la tension et de l'articulation entre ces deux fonctions. Depuis la Libération, ses principaux acteurs ont présenté l'action revendicative comme subordonnée à l'action politique dès le début de l'occupation¹. La réalité est plus complexe. Pour l'appréhender, il est nécessaire de tenir compte d'abord de l'hétérogénéité des structures syndicales résistantes et de la diversité des liens qu'elles tissent avec les mouvements, les partis clandestins et la France libre. Il est aussi très important de tenir compte de la chronologie : naturellement l'environnement du syndicalisme n'est pas le même au printemps 1944, dans l'attente du débarquement allié, et à l'automne 1940, période où seules quelques rares et fortes personnalités s'opposent souvent davantage à l'armistice et à ses conséquences qu'au régime lui-même.

Si toutes les dates importantes de la période ont des conséquences sur la vie syndicale, de l'entrée en guerre de l'Allemagne contre l'URSS à l'instauration de la Relève puis du STO, en passant par le retour de Laval en 1942, il en est une, spécifique au mouvement ouvrier, qui doit être privilégiée : celle du 17 avril 1943, date des accords du Perreux de réunification de la CGT. Sans marquer une césure nette entre deux périodes, elle symbolise toutefois la prééminence du projet politique du syndicalisme résistant sur ses fonctions traditionnelles.

Isolement et division (1940-1942)

Entre 1940 et 1942, le syndicalisme français connaît une des périodes les plus noires de son histoire. La CGT, déjà très affaiblie par la répression consécutive à la grève du 30 novembre 1938, par la mobilisation (Jouhaux évalue à 750 000 le nombre d'adhérents en février 1940) et par les conséquences du pacte germano-soviétique (620 organisations syndicales dirigées par des communistes sont dissoutes par le ministère de l'Intérieur ; de nombreux militants sont emprisonnés), doit également faire face, dès juillet 1940, à la tentative de prise de contrôle de ses organes dirigeants par les amis de René Belin, devenu secrétaire d'État au Travail et à la Production industrielle.

La conjugaison de ces événements entraîne une chute vertigineuse des effectifs. À Laval, aucun syndicat ne cotise plus à l'union

1. En ce sens, voir notamment le rapport d'activité de la CGT pour la période 1939-1945 présenté au congrès confédéral de 1946.

départementale ; à l'arsenal de Brest, il y a 50 syndiqués contre 5 000 en 1937 ; à Nantes, 1 000 à 2 000 cotisants réels pour 10 syndicats. L'Isère voit fondre ses effectifs de 50 000 en 1936 à 4 000 en 1941. La Marne regroupe 6 700 adhérents en septembre 1942 ; elle en avait 40 000 en 1937. Dans les Hautes-Pyrénées, les syndicats du Textile et du Bâtiment, animés par des communistes, ont disparu. Ceux qui existent encore totalisent 908 adhérents en août 1941 contre 4 406 en mars 1939.

La division du syndicalisme en de multiples tendances et courants est une autre raison de la faiblesse des effectifs. L'ex-CGT se partage entre quatre groupes. Deux soutiennent Vichy avec plus ou moins d'enthousiasme : les partisans de Belin, bien représentés chez les secrétaires d'unions départementales et mieux encore au sein des responsables de fédérations, se rassemblent au sein du Comité syndical de coordination ; les thuriféraires de la collaboration franco-allemande, derrière Déat et le RNP, sont regroupés dans le Centre syndicaliste de propagande qui deviendra assez vite fantomatique.

Dans l'opposition à Vichy se trouvent les militants syndicalistes communistes, d'une part, et ceux du Comité d'études économiques et syndicales (CEES), d'autre part, qui rassemble réformistes de la CGT, pour la plupart anciens membres du courant de Léon Jouhaux, et les principaux dirigeants de la CFTC.

Le comité d'études économiques et syndicales

De juillet à novembre 1940, date de sa dissolution officielle par décret, la CGT est comme assommée par la défaite, dans laquelle elle se reconnaît implicitement une part de responsabilité. En juillet, à Toulouse, le comité confédéral national, où l'ensemble des tendances est représenté, décide de remplacer la CGT par une Communauté française du travail, supprime l'article premier des statuts consacré à la lutte des classes et appelle à « la collaboration loyale de toutes les forces de la production », l'objectif étant d'organiser « un syndicalisme libre dans la profession organisée », formule empruntée à la CFTC, ce qui témoigne de l'immense désarroi des militants.

En août, à Sète, une réunion dont ont été écartés les proches de Belin, décide l'opposition à Vichy, mais sur un plan proprement syndical, ce qui n'exclut pas une politique de présence dans les organismes que le nouveau régime s'apprête à mettre en place. Il faut attendre le 15 novembre 1940 pour qu'un texte dit Manifeste des douze soit rendu public par le Comité d'études. Pour la première fois dans l'histoire du mouvement ouvrier français, neuf responsables importants de l'ex-CGT et trois dirigeants de la CFTC, dont le président et le secrétaire général, signent conjointement un texte qui témoigne de la prise de conscience de la nature répressive et liberticide du régime. Articulé sur la nécessaire indépendance du syndicalisme, il ne manque pas de condamner l'antisémitisme, les persécutions religieuses, la répression contre les délits d'opinion.

Le Manifeste des douze est également l'occasion pour les syndicalistes de créer le mouvement de Résistance Libération-Nord. Le premier numéro de *Libération*, le bulletin du mouvement, suit d'une

quinzaine de jours la publication du manifeste et ses destinataires sont les mêmes que ceux du bulletin du comité¹.

Dès lors, l'action des syndicalistes confédérés et chrétiens présente cinq caractéristiques principales.

1) Elle est tout d'abord marquée par des relations empreintes de méfiance réciproque avec les principaux mouvements de Résistance. Le syndicalisme est en effet perçu de manière ambivalente par la plupart des mouvements. Bien sûr, les syndicats peuvent être particulièrement utiles en matière de sabotage industriel ; leur présence sur l'ensemble du territoire national et leur double structuration horizontale et verticale se révèlent particulièrement utiles dans la clandestinité ; en outre ils rassemblent des militants aguerris à la propagande, à la conduite des grèves et des manifestations ; enfin et surtout les syndicats sont par nature des réseaux de sociabilité par qui le recrutement peut s'effectuer efficacement. Mais à ces arguments importants s'opposent des considérations idéologiques de poids. Les mouvements de résistance se construisent en effet en dehors et indépendamment des oppositions de classe, ils veulent au contraire les dépasser dans une perspective d'union nationale. Or, les syndicats sont souvent perçus comme en partie responsables de l'exacerbation des tensions sociales, vecteurs de la défaite². Plus concrètement, il est aussi reproché aux cégétistes un vieux fonds antimilitariste et une tendance marquée à l'indiscipline³.

Si Libération-Nord est un mouvement à dominante syndicaliste, si Libération-Sud se développe à partir de la fin 1941 par sa pénétration dans les milieux syndicaux, sous l'effet conjugué de l'accord passé entre Léon Jouhaux et Emmanuel d'Astier en novembre 1941⁴ et du travail en profondeur réalisé par Yvon Morandat⁵, il n'en va pas de même pour les autres mouvements, à l'exception de L'homme libre, créé par le maire socialiste de Roubaix Jean Lebas, et, dans une moindre mesure, de Combat, où se retrouvent un certain nombre de syndicalistes chrétiens.

La tension entre mouvements et syndicats perdure au moins jusqu'au début 1943. La création du Mouvement ouvrier français (MOF) en mai 1942 montre déjà la volonté des syndicalistes de développer une action résistante indépendante qui va s'affirmer nettement en janvier 1943, à propos des actions à mener contre la Relève et les réquisitions de main-d'œuvre. Dans une atmosphère de crise, le MOF reproche aux mouvements, « obsédés par les journées de 1936, ou de 1917, en Russie » de vouloir diriger les actions en cherchant à « noyer » les syndicalistes dans des comités d'usine et à procéder eux-mêmes à la distribution des secours. Plus globalement, les syndicalistes critiquent « la prétention des mouvements de Résistance de constituer un mouvement syndical en passant au-dessus de leur tête ». Auprès de

-
1. Témoignage de Christian Pineau au colloque « Le syndicalisme dans la Résistance », organisé par l'Amicale des juristes résistants en 1973.
 2. Olivier Wieviorka, « Les mouvements de résistance non communistes face au monde ouvrier », in Denis Peschanski, Jean-Louis Robert (dir.), *Les ouvriers pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, CRHMSS-IHTP, 1992, p. 503. Sur ce point, voir notamment Marc Bloch, *L'étrange défaite*, Paris, Gallimard, 1990, pp. 172-173.
 3. AN, BCRA, 388, pièce 26, rapport Yvon [Morandat] sur le mouvement ouvrier français, 30 mai 1942.
 4. Laurent Douzou, *La désobéissance. Histoire d'un mouvement et d'un journal clandestins : Libération-Sud (1940-1944)*, Paris, Odile Jacob, 1995.
 5. « Souvenirs inédits d'Yvon Morandat », édition établie et annotée par Laurent Douzou, *Cahiers de l'IHTP*, n° 29, septembre 1994.

Londres, ils revendiquent au contraire une pleine autonomie dans le domaine de l'action ouvrière¹. Cette volonté va rester largement à l'état de vœu pieux. Une note manuscrite de Jacques Bingen datée du 16 février 1943, rendant compte d'une réunion avec Mercier (Moulin) et Phil (André Philip ?), souligne la « faillite » du MOF, due à l'état psychologique de la classe ouvrière et à des « maladroites de certains, dont Morandat, qui a fait du journalisme, des opérations aériennes, etc., au lieu de se tourner [vers la] CGT. Il a favorisé les chrétiens. 1/2 1/2, ce qui est injuste. Syndicalistes braqués »². Dans la lutte contre la Relève, qui est sa fonction presque exclusive avec la propagande, le MOF est loin d'être prééminent. S'il assure le secrétariat des Bureaux de résistance ouvrière (BRO) contre la Relève, ceux-ci sont composés de 5 membres : outre le représentant du MOF siègent ceux des mouvements Libération, Combat et Franc-Tireur ainsi qu'un représentant du Parti communiste. Par ailleurs, si le MOF a la charge de distribuer les fonds de solidarité aux réfractaires, il ne saurait être question de subventionner les grèves, en tout cas à la fin 1942³.

2) Dans une large mesure, l'action syndicale résistante est le fait d'individus plus que de structures. Dans le Var, l'investissement des syndicalistes de la tendance Jouhaux dans Libération et le réseau de renseignement interallié se fait au détriment du travail de masse. Cette incapacité à organiser la Résistance ouvrière contribuera à l'échec local du Mouvement ouvrier français⁴. Sans doute, les Bourses du travail servent-elles de lieux privilégiés à la production de faux papiers, mais ces actions ne sont pas uniquement le fait d'opposants au régime. Ainsi, c'est dans les locaux de l'union départementale ex-CGT du Nord, qui refuse de choisir entre les Allemands et les Anglais ainsi que d'entrer dans la Résistance « officielle », que sont imprimés *L'homme libre* et *Quatrième République*. Par ailleurs, jusqu'en 1942, il est difficile aux opposants de connaître avec certitude l'opinion des militants. Parmi leurs cadres, nombreux sont ceux qui soutiennent Vichy, via le Comité syndical de coordination, ou restent dans un attentisme prudent.

3) Pendant toute cette période, les relations avec la France libre sont peu structurées. Si des contacts sont pris assez tôt par Yvon Morandat et André Weil-Curiel sur le territoire national, il faut attendre février 1943 pour qu'Albert Guigui parte à Londres pour représenter officiellement la CGT⁵. Les syndicalistes sont en effet extrêmement méfiants sur la personnalité du général de Gaulle : Jouhaux, à qui on a présenté l'auteur de l'Appel du 18 juin comme un officier d'Action française, accorde plus d'importance aux relations qu'il a pu renouer avec les syndicats anglo-saxons ; de même, à la CFTC, Botton et Vignaux, réfugiés aux États-Unis, mettent inlassablement en garde leurs camarades restés en France sur les dangers d'« une tradition politico-militaire de nationalisme autoritaire socialement paternaliste qui

1. « Note du Mouvement ouvrier français », in *Livre blanc du BCRA*, cité par Henri Noguères, *Histoire de la Résistance en France*, vol. 3, Paris, Laffont, 1972, pp. 166-167.

2. AN, BCRA, 388, pièce 69.

3. AN, BCRA, 388, pièce 58. Circulaire n° 1 du Comité central de résistance ouvrière aux bureaux de résistance ouvrière, 31 octobre 1942.

4. Jean-Marie Guillon, « Le syndicalisme ouvrier varois de l'effondrement à l'apogée (1939-1944) », in « Syndicalismes sous Vichy », *Le Mouvement social*, n° 158, janvier-mars 1992, p. 41.

5. Il sera suivi en avril 1943 par Georges Buisson, mandaté par la CGT pour la représenter auprès du CFLN.

parle le langage de la Révolution française »¹. Le temps passant, cette méfiance va peu à peu se résorber, des divergences n'en continuant toutefois pas moins à se manifester entre Libération-Nord, dans lequel le Comité d'action socialiste est représenté, et Libération-Sud, qui prône un « gaullisme de raison », selon l'expression de d'Astier, partagé par les syndicalistes qui y participent, notamment Lacoste pour la CGT et Poimboeuf, pour la CFTC.

4) L'activité syndicale traditionnelle est menée parallèlement au travail clandestin. L'exemple du Syndicat des employés de la région parisienne, dont trois dirigeants sont signataires du Manifeste des douze (Gazier, Pineau et Capocci) est à cet égard tout à fait significatif. La politique de la présence est justifiée nettement. Traçant le bilan d'activité du syndicat pour les mois précédents, une circulaire du 8 janvier 1942 justifie cette politique par le droit des travailleurs à être défendus malgré les circonstances,

« parce que les travailleurs du commerce et des bureaux ne peuvent rester sans défense, parce que la réglementation du travail doit être respectée, parce que les conventions collectives doivent être maintenues et, dans toute la mesure du possible, améliorées [...] ».

Conscient de l'ambiguïté de la situation, le syndicat conclut : « Les résultats qui vont vous être exposés ne sont certes pas extraordinaires, mais ils démontrent que, dans l'intérêt même des employés, le syndicat a eu raison de continuer, en toute indépendance, à défendre leurs intérêts »². Cet exemple n'est absolument pas isolé. Léon Jouhaux, très souvent consulté par les principaux dirigeants confédérés dans sa résidence surveillée de Cahors, s'est toujours prononcé, jusqu'à son internement, pour le maintien d'une vie syndicale au grand jour³.

L'attitude adoptée vis-à-vis de la Charte du travail, laborieusement promulguée en octobre 1941, procède du même état d'esprit. Écartés du Comité d'organisation professionnel qui a élaboré la Charte, les réformistes de la CGT portent un regard très critique sur ses dispositions. Lors de sa publication, il n'est pourtant pas question de boycotter les organismes qu'elle met en place, la Charte étant considérée comme un « texte momentanément définitif auquel chacun dans sa sphère est obligé de se conformer ou tout au moins dont il n'est pas permis d'entraver l'application ». En mars 1942, la mise en place des comités sociaux d'entreprise, qui répondent à des besoins, notamment en matière de ravitaillement, n'est pas condamnée dans son principe ; ce sont les modalités de choix des représentants qui sont contestés, le CEES demandant aux militants de conditionner leur participation à la désignation des représentants par les syndicats. En août 1942, après la publication par le gouvernement de deux décrets tendant à accélérer la création des syndicats uniques, le CEES ne s'oppose pas à la procédure envisagée, possibilité étant laissée aux syndicats de déclarer leur existence dans les délais prescrits et « d'étudier les possibilités de fusion avec les syndicats des autres

1. Cité par Gérard Adam, *La CFTC (1940-1958), Histoire politique et idéologique*, Paris, Armand Colin, 1964, p. 42.

2. Cité par Georges Lefranc, *Les expériences syndicales en France de 1939 à 1950*, Paris, Aubier, 1950, p. 96.

3. Sur ce point, voir Bernard Georges, Denise Tintant et Marie-Anne Renauld, *Léon Jouhaux dans le mouvement syndical français*, Paris, PUF, 1979.

tendances, cette opération ne pouvant se réaliser que dans des conditions satisfaisantes et notamment sans ingérence patronale ».

5) De fortes différences sont perceptibles entre la zone nord et la zone sud. Dans la zone sud la résistance est beaucoup plus anti-allemande qu'anti-vichyste et souffre, selon un mot de Christian Pineau, d'un « complexe de double jeu ». Même si elle attache de l'importance au remplacement futur des préfets et des maires, elle n'en cherche pas moins à rassembler des troupes pour la lutte armée. En zone nord, la résistance se situe davantage dans une perspective de guerre longue et accorde plus d'importance à la liaison avec les Anglais. En conséquence, elle cherche d'abord à former des mouvements de cadres et à établir des contacts¹.

Les ex-unitaires

L'activité syndicale des ex-unitaires est marquée par le « retour à la stricte tradition léniniste qui n'accorde à l'action syndicale qu'une fonction de "courroie de transmission" du parti vers les masses »². Jusqu'à l'été 1941, on le sait, le Parti communiste, fidèle aux consignes de l'Internationale, refuse de s'engager aux côtés des démocraties contre le nazisme, la guerre opposant « deux impérialismes rivaux » également condamnables. Dans ce contexte, l'activité syndicale communiste, dirigée par Benoît Frachon, n'a pas de dimension patriotique. Elle se limite à l'amélioration des conditions matérielles d'existence de la population, dont la dégradation est mise au compte de Vichy. Le Parti communiste doit cependant tenir compte d'un certain décalage entre ses mots d'ordre et les pratiques de certains de ses militants et responsables. Dans le Nord par exemple, les syndicalistes communistes doivent prendre en compte la germanophobie de la population. Ici, le souvenir de l'occupation allemande de 1914-1918, la création de la zone interdite avec un régime d'occupation extrêmement sévère, la peur de l'annexion se conjugent pour stimuler une « germanophobie tenace » et les consignes doivent être adaptées pour tenir compte du sentiment national des habitants du Nord et du Pas-de-Calais³. Si la fameuse grève des mineurs de mai-juin 1941 n'est pas d'abord dirigée contre les Allemands, contrairement à ce qu'explique la presse clandestine communiste (« un meilleur ravitaillement, des salaires plus élevés, une plus grande sécurité et "rien d'autre" » écrit par exemple *L'enchaîné du nord*⁴), il est incontestable que les communistes qui mènent le mouvement prennent en compte le sentiment patriotique des grévistes qui lient intimement la dégradation de leurs conditions d'existence à la présence allemande.

Vis-à-vis de la classe ouvrière, une double stratégie est mise au point. Il s'agit d'abord de susciter la création de comités populaires à la terminologie incertaine mais que l'on retrouve dans de nombreux secteurs de la vie sociale : outre les comités d'usines existent des comités de défense des réfugiés, des prisonniers politiques, des

1. AN, 72 AJ 59, témoignage de Christian Pineau.

2. Stéphane Courtois, « Les communistes et l'action syndicale », in Jean-Pierre Rioux, Antoine Prost, Jean-Pierre Azéma (dir.), *Les communistes français de Munich à Châteaubriant (1938-1941)*, Paris, Presses de la FNSP, 1987, pp. 92-93.

3. Étienne Dejonghe et Yves Le Maner, « Chronique de la grève des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais (27 mai-9 juin 1941) », in *Les communistes français...*, *op. cit.*

4. *Ibid.*, p. 264.

chômeurs, etc. On en compterait plus de cent dans la métallurgie de la région parisienne en novembre 1940.

Le deuxième axe de la stratégie communiste est l'entrisme dans les syndicats légaux, quelle que soit l'attitude de leurs dirigeants vis-à-vis du régime de Vichy. La combinaison du légal et de l'illégal sera un mot d'ordre constant du Parti communiste pendant toute la durée de l'Occupation, inlassablement répété par *La Vie ouvrière*. En début de période, il est toutefois peu entendu par la base, obligeant Benoît Frachon à l'expliquer et à le justifier :

« Vous pensiez qu'en adhérant aux syndicats, vous apportiez à ces derniers [les dirigeants réactionnaires des syndicats] l'appui de votre présence. C'est le contraire qui est vrai. Les usurpateurs ne redoutent rien tant que votre adhésion massive au syndicat. Ils ne souhaitent qu'une chose, c'est que vous restiez le plus longtemps inorganisés. »¹

L'activité syndicale communiste semble relativement plus forte en zones occupées et interdites qu'en zone sud². À cet égard il faut noter qu'à la répression de masse de Vichy s'oppose l'attitude plus mesurée de l'occupant sur les territoires qu'il contrôle. Vis-à-vis des communistes, les Allemands tiennent compte des considérations diplomatiques (le pacte germano-soviétique) aussi bien qu'économiques (la nécessité de ne pas s'opposer frontalement à la classe ouvrière pour exploiter efficacement les ressources françaises). Dès juillet 1940, Abetz souligne la nécessité d' « éveiller la confiance chez les masses imprégnées de marxisme » et, au même moment, les Allemands procèdent à des libérations massives de prisonniers communistes³.

Pendant cette période, l'attitude des ex-confédérés est fustigée. Dans les *Cahiers du bolchevisme*, Frachon dénonce leur alignement sur les intérêts de la bourgeoisie :

« Tandis que l'équipe Belin - Dumoulin - Vigne - Froideval, la plus ouvertement réactionnaire, participe directement au gouvernement des usurpateurs et des traîtres de Vichy, une autre équipe, celle qui se rangeait derrière Jouhaux [...] suit la fraction de la bourgeoisie qui demeure derrière l'impérialisme anglais. Pour les uns et pour les autres, le problème n'est pas de se dresser derrière les impérialistes en général, mais de choisir entre les impérialismes rivaux qui poursuivent la guerre. »⁴

Cette opposition explique l'absence de lien entre les deux tendances historiques de la CGT. Malgré une timide reprise de contacts au siège de la Fédération du Bois en décembre 1940 et une réunion « de caractère informatif » le 17 mai 1941, les ponts restent coupés jusqu'en septembre 1942 entre les frères ennemis du syndicalisme français. Lors de sa rencontre avec d'Astier à la fin 1941, Jouhaux pose même

1. Cité par André Tollet, *op. cit.*, pp. 71 et 72.

2. Jean-Marie Guillon, « Variables régionales, unité du parti », in *Les communistes français...*, *op. cit.*, p. 418. Pour Jean-Marie Guillon, le clivage essentiel se situe toutefois moins entre zone occupée et zone non occupée qu'entre l'artère qui unit le Nord, Paris, Lyon, Limoges, Marseille et Toulouse et les départements qui lui sont extérieurs.

3. Denis Peschanski, « Du régime d'exception à l'assainissement national », in *Les communistes français...*, *op. cit.*, pp. 156 et 157.

4. Cité par Georges Lefranc, *op. cit.*, p. 113.

comme condition à l'engagement des ex-confédérés dans Libération la non-collaboration avec les communistes.

À partir de l'été 1941, la lutte contre l'Occupant passe au premier plan des préoccupations des syndicalistes communistes. L'action revendicative cède alors la place aux sabotages et aux attentats. Croyant à la possibilité de créer un deuxième front à l'Ouest, surtout après le débarquement en Afrique du Nord et la contre-offensive soviétique à Stalingrad, le Parti communiste se lance alors à corps perdu dans la lutte armée, suscitant une répression très dure de la part de Vichy, mais aussi désormais des Allemands. Cette période « gauchiste » perdure jusqu'à la fin 1942. La politique d'alliance au sein de la Résistance décidée par Moscou, les lourdes pertes subies et la nécessité corrélative du Parti de refaire ses forces, l'influence des syndicalistes (Frachon) sur les politiques (Duclos), mais aussi le fait d'être passé à côté des mouvements contre la Relève, que le PC n'a su ni prévoir ni diriger, imposent un changement de ligne accompagné d'un début d'autocritique. Dans son numéro de janvier 1943, *La Vie du Parti* souligne que, « dans la dernière période, l'organisation de la lutte pour les revendications immédiates a été négligée »¹.

Dans ce contexte, les ex-confédérés cessent d'être des « traîtres », « des usurpateurs », accusés de « collaborer avec le gouvernement, le patronat et la police » pour devenir des alliés dans la lutte contre l'occupant. Si le principe d'une réunification est bien adopté lors d'une réunion commune aux deux tendances chez Jouhaux à Cahors en septembre 1942, il faut cependant attendre le 17 avril 1943 pour qu'un accord « officiel », quoique verbal, la scelle définitivement. Le processus de la réunification est en effet freiné par les divergences persistantes sur la nature de l'action résistante à mener auprès des ouvriers. Les communistes reprochent à leurs interlocuteurs de refuser l'application de l'accord passé à Cahors (création d'un Comité national d'unité syndical et de comités de base) et de rester dans l'attentisme :

« Ils ne veulent pas d'appel à la classe ouvrière, pas d'appel à la lutte contre les déportations, au sabotage, à la lutte revendicative. Leur unique argument est que ce n'est pas le moment, que les ouvriers ne nous entendraient pas. [...] La seule chose qu'admettaient ces trois collègues et à laquelle ils tenaient beaucoup, c'est que nous soyons unis dans un comité d'inaction. Au cours de la conversation, il est appru clairement que pour nos interlocuteurs, la lutte des Français pour leur libération ne comptait pas, qu'on la repoussait comme coûteuse, comme si nous devions attendre un miracle pour nous délivrer ou comme si notre vie était si précieuse qu'on dût attendre le sacrifice des Anglais, des Américains et des Russes pour nous sauver. On attend l'heure H. Avec cette conception ridicule de l'insurrection nationale surgissant un jour sur un ordre, sans une organisation et une préparation préalable des masses dont nous nous sommes entretenus déjà bien des fois. Conception avec laquelle on ne peut que mener le peuple à la catastrophe. »²

1. Stéphane Courtois, *Le PCF dans la guerre. De Gaulle, la Résistance, Staline*, Paris, Ramsay, 1980, pp. 309 et suiv.
2. AN, BCRA 388, pièce 72, lettre non signée adressée à André Philip, 9/3/43.

Dans un mémorandum transmis au général de Gaulle — qui lui aussi estime que la CGT marque « une certaine tendance à l'attentisme »¹ —, Albert Guigui, représentant la CGT auprès de la France libre, réfute ces accusations et souligne que les discussions se heurtent à la volonté des communistes de faire passer les syndicalistes résistants dans une complète clandestinité et d'organiser la résistance ouvrière dans des comités qu'ils noyauteraient :

« Vichy n'ayant pas osé dissoudre les syndicats de base, les unions et les fédérations, nos positions sont restées puissantes dans la classe ouvrière. Ces positions, on veut nous les faire abandonner, soit volontairement, soit en nous entraînant à créer une situation de fait qui mette tous nos militants dans l'obligation de vivre dans l'illégalité. On croit de cette manière nous couper complètement des masses et les mettre ainsi sous la dépendance de comités dont le Parti communiste s'efforcerait d'obtenir le contrôle. »²

Une réunification imparfaite (1943-1944)

Malgré les divergences profondes dont il vient d'être question, la réunification au sein d'une seule et même confédération des deux tendances de la CGT est scellée par les accords du Perreux du 17 avril 1943. Si cet événement a bien des conséquences majeures pour l'évolution de la Résistance syndicale, ce n'est pas pour autant un accord de réconciliation, de nombreuses divergences continuant à traverser la CGT.

La réunification et ses effets

La réunification scellée par les accords du Perreux a trois conséquences importantes.

La première est la radicalisation des confédérés qui s'alignent désormais sur le Parti communiste dans sa condamnation de la Charte du travail. Le ton est nettement plus polémique et les critiques contre la Charte ne sont dès lors qu'un des aspects d'une condamnation générale du régime que l'ensemble de la CGT souhaite contribuer à faire disparaître. À la fin 1943, un Appel clandestin aux travailleurs de France leur demande d'« engager un sabotage complet et total de la Charte du travail de Vichy, muselière fasciste que l'on veut passer à la classe ouvrière française » et en mai 1944, alors que se mettent en place quelques rares syndicats uniques, la CGT demande à ses militants de refuser leur participation et lance un appel au désengagement « à ceux qui auraient pensé jusqu'ici devoir accepter des responsabilités de cette nature ».

La deuxième conséquence de la réunification est l'augmentation très sensible des effectifs. *Le cri du peuple*, le journal de Doriot, constate, en novembre 1943, un recrutement inaccoutumé qu'il met au compte d'« une campagne d'inspiration bolchevique ». Dans le Rhône, il y aurait environ 50 000 adhérents à la fin 1943 contre 20 000 en 1940.

1. Autobiographie d'Albert Guigui, AN, 72 AJ 43.

2. Mémorandum adressé par Albert Guigui, représentant de la CGT à Londres, au général de Gaulle, le 22 mars 1943, publié en annexe VII du livre de Bernard Georges (et al.), *op. cit.*, pp. 404-405.

En juin 1944, 60 000 ouvriers syndiqués de la région parisienne travailleraient sous une direction clandestine, dont 18 000 dans les services publics¹. Dans le Var, le réveil syndical est « spectaculaire » : le syndicat des métaux passe d'une soixantaine d'adhérents à plus de 500 ; celui de l'arsenal de Toulon, qui était fantomatique, dépasse sa puissance de 1936.

Il semble bien — mais cette question mériterait une recherche spécifique — que le processus de réunification profite largement aux communistes, surtout dans les fédérations, plus réceptives que les unions départementales aux sirènes de la Charte du travail. Tant chez les cheminots, les mineurs que dans l'enseignement, l'éclairage, le Bois ou les PTT, les nouvelles structures sont dominées par les communistes².

La dernière conséquence de la réunification est la place que va prendre le syndicalisme résistant aussi bien dans les organes de la Résistance intérieure que dans ceux de la Résistance extérieure.

Au CNR, la CGT est représentée par Louis Saillant, qui représente également le Parti socialiste au sein du bureau, tandis que la CFTC l'est par Gaston Tessier. Au CFLN, Fernand Grenier est commissaire à l'Air et Adrien Tixier commissaire aux Affaires sociales. À l'Assemblée consultative siègent également de nombreux syndicalistes chrétiens ou confédérés. La CGT est représentée par Gazier, Buisson et Bouzanquet pour les ex-confédérés et Croizat et Fayet pour les ex-unitaires. La CFTC, en tant que telle, est représentée par Maurice Guérin, André Pailleux, Marcel Poimboeuf et Jules Catoire, mais de nombreux syndicalistes CGT ou CFTC sont également présents au titre du CNR ou des mouvements de résistance.

Manifestant une certaine prudence sur le plan proprement politique, la CGT joue par contre un rôle essentiel dans l'élaboration des réformes économiques et sociales de la Libération. Son programme d'action d'après-guerre proposé en septembre 1943 est l'un des trois ascendants directs du programme final du CNR, selon Louis Saillant. Au sein de l'importante commission économique et sociale de l'Assemblée d'Alger, dont font partie Buisson, Gazier, Croizat et Fayet, la CGT joue un rôle moteur, avec le Parti socialiste, dans la campagne pour les réformes de structure et la mise au point de leurs modalités. Sur les vingt-deux rapports ou propositions déposés à l'Assemblée consultative concernant les comités d'entreprise, la Sécurité sociale ou les nationalisations, neuf sont le fait de membres de la CGT³. Le rôle de Neumeyer dans l'élaboration du statut des fonctionnaires et celui de Tollet en matière de ravitaillement sont également très importants⁴.

Le maintien des divergences

Comme on l'a dit, les accords du Perreux ne suppriment pas d'un coup de baguette magique les divergences entre les deux courants de la CGT et la réunification n'est pas synonyme de réconciliation. L'évolution de la situation internationale, la structuration de la

1. Témoignage de M. Brenot, AN, 72 AJ 63.

2. Stéphane Courtois, *Le PCF...*, *op. cit.*, pp. 442-445.

3. Claire Andrieu, *Le programme commun de la Résistance. Des idées dans la guerre*, Paris, Éditions de l'Érudit, 1984, pp. 97-103.

4. Témoignage d'Albert Gazier, AN, 72 AJ 43.

Résistance aussi bien que son efficacité nécessitaient cet accord que Jean Moulin considérait comme particulièrement important. Pour autant, outre les questions programmatiques — en matière économique et sociale, de nombreux points du programme du CNR, font l'objet de propositions différenciées des deux tendances — et le délicat problème de la répartition du financement clandestin, de nombreux litiges persistent.

Le premier concerne les modalités pratiques de la réunification. L'accord du Perreux envisageait la réunification sur la base de la situation existante en septembre 1939. Si cette décision s'applique sans difficulté au niveau confédéral, le bureau étant composé de trois représentants des communistes et de cinq représentants de l'autre tendance, il n'en va pas de même dans les unions départementales et les fédérations où de gros problèmes surgissent. Une fédération comme celle des PTT reste entièrement dirigée par la tendance Jouhaux ; à l'inverse, l'Union des syndicats de la région parisienne est complètement contrôlée par les communistes¹. Dans le Rhône, la situation n'est toujours pas réglée en mai 1944, Vivier-Merle refusant de céder aux exigences communistes qui réclament deux sièges au bureau de l'UD contre trois aux ex-confédérés, le secrétaire de l'U.D. souhaitant s'en tenir à la situation de 1939, à savoir 3 + 1. En réalité il semble bien que la réunification fut largement inachevée et qu'il fallut attendre la Libération pour que se mettent en place partout des organes communs. Jusqu'à ce moment, les directives de la CGT clandestine continuent d'ailleurs à être transmises aux responsables locaux par des voies propres à chacune des fractions².

La question la plus importante est sans conteste l'attitude à adopter vis-à-vis de la lutte patriotique. Les ex-confédérés développent une stratégie qui allie prudence et efficacité, en prenant garde de ne pas lancer d'actions trop risquées. Depuis octobre 1942, ils refusent le lancement d'une grève générale immédiate qui décimerait leurs rangs et préconisent qu'elle soit synchronisée avec le débarquement allié. En matière de sabotage des fabrications de guerre et des transports, ils demandent aux organisations « d'agir avec précaution » en distinguant le rôle des syndicats et celui des mouvements : les premiers doivent « recommander aux ouvriers de freiner la production par tous les moyens adéquats » ; les seconds doivent s'occuper des « sabotages de destruction selon un plan général et cohérent »³. Pour les réformistes, « le problème essentiel [...] est la formation et la multiplication des cadres et la disposition de ceux-ci aux bons endroits »⁴.

Cette retenue est vivement critiquée par les anciens unitaires qui stigmatisent « l'attentisme » et « l'inaction » des ex-confédérés. Les

-
1. François Hincker, « L'unité de la classe ouvrière pendant la Résistance », in *Le mouvement syndical dans la Résistance*, *op. cit.*, p. 202.
 2. Robert Bothereau, « Le syndicalisme dans la tourmente (1940-1945). Récit rapide de temps qui nous furent longs », *Force Ouvrière informations*, n° 173, août 1973.
 3. Mémoire d'Albert Guigui, *op. cit.*
 4. AN, BCRA 388, pièce 85, Note de Buisson et Guigui à leurs camarades de la CGT, 10 mai 1943. Dans le même sens, note de Letrait à Georges (Buisson) et Albert (Guigui), 8 juin 1943 (pièce 93) : « Nous continuons à mettre au point nos organisations et à renforcer nos cadres. Nous persistons dans cette voie, même si cela nous fait traiter d' "attentistes", considérant qu'il y a d'une part un travail général de Résistance que nous faisons en collaboration avec les Mouvements Unis, pour la zone nord et, d'autre part, un travail particulier propre à notre mouvement qui est celui de la préparation des hommes et des organismes susceptibles, après la guerre, d'œuvrer dans le nouveau statut économique-social qui se dégagera. »

communistes (les « choristes », pour la tendance Jouhaux) envisagent en effet la lutte patriotique de manière plus radicale. Le 7 juin 1943, une interview de Benoît Frachon dans *La Vie ouvrière* souligne publiquement les désaccords :

« Je considère l'opinion selon laquelle l'heure n'est pas à l'action et qu'il vaut mieux attendre le jour J. comme absolument fausse et procédant d'un jugement erroné sur toutes les données du problème. D'abord elle ne tient pas compte de la volonté des masses et de leur désir d'en finir avec une situation misérable. Ensuite c'est ne pas comprendre qu'en laissant nos ennemis exploiter nos ressources et nos hommes pour les besoins de leur guerre, c'est prolonger celle-ci et les souffrances de la France. Enfin croire que sans avoir rien fait, un beau jour, comme dans un conte de fées, surgira un puissant mouvement sur le simple appel d'une organisation quelconque, c'est une utopie dangereuse. Il faut donc mener l'action parce qu'elle est nécessaire dans le présent et qu'elle seule peut rassembler les masses, donner une consistance à leur mouvement et les préparer à des actions plus décisives. »

La critique de l'attentisme perdure jusqu'au printemps 1944 : l'affirmation selon laquelle la grève est « une action de guerre » est corrélée à une violente campagne de dénonciation des syndicalistes non communistes de décembre 1943 à février 1944. Seule la perspective d'un débarquement imminent, nécessitant le soutien de l'ensemble des forces de Résistance, fait taire ces critiques dont on sent bien pourtant qu'elles continuent à être sous-jacentes dans certains articles de *La vie ouvrière*¹.

L'engagement d'une partie importante du mouvement ouvrier français dans la lutte pour la libération nationale a généré des conséquences importantes pour le syndicalisme français.

Il lui a d'abord permis de retrouver une légitimité qui lui était très contestée en 1940. En 1945, la CGT compte 3 775 000 adhérents et devient, de ce fait, incontournable. Comme la CFTC, elle a ses ministres, ses députés et elle pèse fortement sur un certain nombre de choix effectués à la Libération.

Il a ensuite davantage favorisé les communistes que les réformistes au sein de la CGT. Si la minorité regroupée autour de Léon Jouhaux ne rassemble que 22% des mandats au congrès confédéral de 1946, bien que les ouvriers « purs », c'est-à-dire sans statut, représentent désormais moins de la moitié des adhérents, c'est parce que, selon l'hypothèse la plus probable², les communistes dès 1943-1944 conquièrent la majorité des directions syndicales. Plus jeunes, plus combatifs, plus soucieux du « travail de masse », ils sont également plus en phase avec les aspirations d'une classe ouvrière radicalisée.

Il a enfin posé autrement les rapports entre les trois familles du syndicalisme français : chrétiens, réformistes et communistes. L'alliance nouée dès 1940 entre la CFTC et les ex-confédérés aurait peut-être pu déboucher sur des structures communes de représentation auprès des pouvoirs publics et du patronat, comme cela fut le cas en Savoie, voire,

1. Stéphane Courtois, *Le PCF...*, op. cit., p. 427.

2. Sur ce point, voir l'article (et les hypothèses) d'Antoine Prost, « Les effectifs de la CGT en 1945 », in *Les ouvriers pendant la Deuxième Guerre mondiale*, op. cit., pp. 391-408.

à terme, sur une fusion organique, mais la dynamique enclenchée par la réunification a balayé ce rêve que partageaient les promoteurs d'un grand parti travailliste français rassemblant les socialistes et les démocrates-chrétiens.